

## Note de service

**À :** Tous les Fellows, affiliés, associés et correspondants de l'Institut canadien des actuaires et autres parties intéressées

**De :** A. David Pelletier, président  
Conseil des normes actuarielles

**Date :** Le 16 juillet 2012

**Objet :** **Correction d'une erreur mineure dans la Section générale des Normes de pratique – Prise en compte des événements relatifs au travail (sous-section 1515), version française**

*Document 212057*

---

### INTRODUCTION

Une erreur mineure a été répertoriée dans la version française du diagramme de décision d'événement (sous-section 1515). Plus précisément, à des fins de cohérence entre les versions anglaise et française et de respect de l'intention, la question « Le travail rend-il l'entité différente? » devrait être « L'événement rend-il l'entité différente? ».

Occasionnellement, suite à la publication de normes définitives, le CNA découvre qu'une erreur mineure (typographique ou semblable) a été commise. En pareille situation, le processus officiel demande que le président du CNA ou un autre membre du CNA nommé par le président travaille avec le Secrétariat pour corriger l'erreur et communiquer la correction aux membres de l'ICA et aux autres parties intéressées.

La modification à la sous-section 1515 est indiquée en corrections soulignées dans les normes de pratique actuelles.

### DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

La révision apportée aux normes de pratique entre en vigueur le 13 juillet 2012.

### MISE EN ŒUVRE IMMÉDIATE

La modification recommandée n'entraîne aucun conflit avec les normes de pratique existantes. Une mise en œuvre immédiate de la norme de pratique révisée est requise.

### PROCESSUS OFFICIEL

Le Processus officiel d'adoption de normes de pratique du CNA a été observé dans l'élaboration de la norme de pratique révisée.

ADP

## 1515 ÉVÉNEMENT

.01 Le diagramme de décision suivant peut aider l'actuaire à déterminer comment tenir compte d'un événement dans le travail, si l'actuaire détermine que l'événement rend l'entité différente.

DIAGRAMME DE DÉCISION D'ÉVÉNEMENT

